



FONDS NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT ET LE CLIMAT



COMMUNIQUE DE L'APPEL A PROJETS 2018 DU FNEC

Le Fonds National pour l'Environnement et le Climat, lance l'appel à projets édition 2018 :

PEUVENT SOUMISSIONNER

- les structures du secteur public intervenant dans les secteurs de l'environnement et des changements climatiques ;
- les collectivités territoriales décentralisées et intercommunalités
- les Organisations de la société civile (OSC) nationales ou internationales œuvrant dans les secteurs de l'environnement et des changements climatiques;
- les universités publiques ou privées (centres, instituts et laboratoires de recherche en environnement et changements climatiques);
- les associations des médias (presse écrite, médias publics et privés, les confédérations etc.) ;
- les entreprises, sociétés ou groupement d'entreprises de droit privé intervenant dans le domaine de l'environnement et le climat.

SERONT ELIGIBLES AU FINANCEMENT DU FNEC AU TITRE DE L'ANNEE 2018

Les projets soumis dans les domaines prioritaires ci-dessous :

1. Gestion des pollutions ;
2. Ressources en eaux ;
3. Agriculture et sécurité alimentaire ;

4. Santé ;
5. Utilisation des Terres et Changement d'affectation des Terres Et Foresterie (UTCAF) ;
6. Aménagements des berges et espaces urbains.

Dans le cadre du présent appel à projets, seul le guichet subvention non remboursable est ouvert. Il est composé de deux sous guichets à savoir :

- **Sous-Guichet n°1** : Coût de financement compris entre vingt millions (20.000.000) FCFA et cinquante millions (50.000.000) FCFA : subvention du FNEC 90% et contrepartie du promoteur 10% ;
- **Sous-Guichet n°2** : Coût de financement compris entre cinquante millions un (50.000.001) FCFA et cent millions (100.000.000) FCFA : subvention du FNEC 80% et contrepartie du promoteur 20%.

👉 DOSSIER DE SOUMISSION

Tous les documents doivent respecter les modèles exigés, être signés (*excepté la preuve de l'existence légale, l'attestation fiscale et l'attestation de non faillite*), reliés et établis en trois exemplaires dont un original et deux copies mentionnées comme telles.

Les détails des dossiers administratif et technique ainsi que les modèles types sont à retirer au Secrétariat de la Direction Générale du FNEC sis à Gbèdjromèdé à côté de la MAISON DES MEDIAS ou dans les secrétariats administratifs des Directions Départementales du Cadre de Vie et du Développement Durable ou encore sur le site internet du FNEC www.fnec-benin.org.

👉 DEPÔT DE DOSSIER ET DELAI DE SOUMISSION

Les promoteurs doivent impérativement déposer leurs dossiers de projets en trois exemplaires (**un original et deux copies**) au plus tard **vendredi 27 avril 2018 à 18 h 30 minutes**, délai de rigueur.

La réception des dossiers est assurée par le Secrétariat du FNEC ou les Secrétariats des Directions Départementales du Cadre de Vie et du Développement Durable.

Pour tous renseignements complémentaires, appeler le 21 32 59 16, 97 57 88 67 les jours et heures ouvrables ou se rapprocher du secrétariat du FNEC ou des Secrétariats Administratifs des Directions Départementales du Cadre de Vie et du Développement Durable.

Signé,
Le Directeur Général du FNEC,

Dr. Apollinaire D. GNANVI

